

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2023/42

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 7 septembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 16 ; Nombre de votants : 21

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. CAVALIERE - Mme CUEILLENS - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme GOULU-MARTINAT - Mme KLUCZYNSKI - Mme COUDERC - Mme MESSERLI-CIPRES - M. GEYRES - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ROSELL - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme FAUCHE à Mme CUEILLENS - M. GUICHARD à M. GEYRES - M. CHAULET à Mme BRANA - M. BOURGUIGNON à M. OSPITAL - Mme LAPLANE-SOTUM à Mme NARRAN.

Absents : Mme BRAZZALOTTO - M. CAUQUIL

Objet : Convention de mise à disposition de l'ancienne trésorerie à l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme occupe les locaux de l'ancienne trésorerie depuis le 7 juin 2023.

Mme le Maire présente la convention tripartite de mise à disposition du bâtiment entre la Commune de Vic-Fezensac, l'office de Tourisme Armagnac & d'Artagnan et le PETR du Pays d'Armagnac.

Il est précisé que les locaux seront repris annuellement par la commune, pour une durée déterminée, à l'occasion des festivités qui nécessitent l'accès à un équipement particulier présent dans le bâtiment.

Après en avoir délibéré, à la majorité de 16 voix pour et 5 abstentions, le conseil Municipal décide :

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'ancienne trésorerie jointe en annexe avec l'office de Tourisme Armagnac & d'Artagnan et le PETR du Pays d'Armagnac.

Publié le 21 septembre 2023
En Préfecture le 21 septembre 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le 18 septembre 2023
Madame le Maire,
Barbara NETO

